



## Nouvelle location après occupation par le propriétaire

Par **jeanlouis1**, le **02/09/2015 à 20:27**

J'ai récupéré mon appartement meuble pour occuper moi-même cet appartement qui m'appartient.

Après quelques mois je ne me plais pas du tout dans cet appartement. Je sais qu'il y a un délai pour relouer ce logement mais je ne connais pas ce délai. Pouvez-vous m'informer. Merci.

Par **janus2fr**, le **03/09/2015 à 08:08**

Bonjour,

Il n'existe pas de délai légal, ce serait au juge s'il était saisi par l'ancien locataire qui a reçu un congé pour reprise, de se prononcer.

Mais disons qu'après un congé pour reprise, il est conseillé d'habiter réellement le logement au moins 6 mois, voir 1 an, avant de le remettre en location...